

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-001915 / 67038829
Lamina Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains
Frittage, recouvrement, sablage, rodage et pressage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
11 H
01.04.2014–31.03.2017 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 14-001914 / 67038829
Lamina Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains
Maintenance: interventions lors de pannes des équipements de production
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
01.04.2014–31.03.2017 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

22 juillet 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail